

ASSEMBLÉE NATIONALE28 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 299

présenté par
M. Venot-----
ARTICLE 7

Dans l'alinéa 7 de cet article, après les mots :

« organisations syndicales »,

insérer les mots :

« de salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.